

M. EARL: C'est exact. C'est pour la vérification pendant un an des comptes "blé" et de toute l'opération financière de la Commission.

M. CHARLTON: C'est un joli montant.

Le TÉMOIN: J'ose dire que M. Earl est de la profession: il est quelque peu au courant des honoraires pour vérification. J'aimerais qu'il nous en dise un mot.

M. EARL: J'ai toujours estimé que c'est une rémunération raisonnable des services des vérificateurs. Ils ont à examiner toute l'opération financière de la Commission: les transactions courantes sur le blé, les comptes de caisse, le lin et toutes les autres transactions de la Commission. Leurs fonctions sont continues. Par le chiffre des transactions, vous pouvez vous rendre compte qu'il faut consacrer beaucoup de temps à ce travail. Au surplus, la Loi sur la Commission canadienne du blé exige qu'un rapport soit préparé et présenté chaque mois, et en conformité des prescriptions de la loi ce rapport doit être examiné par les vérificateurs de la Commission. Compte tenu de tous leurs devoirs j'estime ces émoluments justes et raisonnable.

M. CHARLTON: On doit y travailler à l'année longue.

M. EARL: Exactement.

M. ROSS: Je sais que c'est un bureau de vérificateurs très bien coté. Il jouit d'une bonne réputation là-bas.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Bryce.

M. Bryce:

D. Puis-je demander combien de sièges détient la Commission à la Bourse de Winnipeg et aux autres Bourses?—R. Je crois avoir le renseignement ici.

M. EARL: La Commission a quatre sièges à la Bourse des céréales de Winnipeg, un siège au Bureau de centralisation, un siège au *Lake Shippers' Clearance Association* et un siège à la Bourse des céréales de Vancouver.

M. BRYCE: Avez-vous le montant des cotisations?

M. EARL: Je crois que c'est indiqué séparément au rapport: \$1,900.

M. BRYCE: Vous avez la répartition, alors.

Le PRÉSIDENT: \$1,900 pour les quatre ou pour chacun?

M. EARL: Pour tous les sièges pendant un an.

M. BRYCE: Pourriez-vous me laisser voir tantôt?

M. EARL: Je le pourrais. (*Voir l'appendice "A" à la suite du compte rendu du jour.*)

M. Wright:

D. Relativement à l'acquisition de l'édifice *Royal Exchange*, les fonds provenaient-ils du compte des transactions sur le blé, ou est-ce un achat distinct par le gouvernement? Qui est le propriétaire de l'édifice?—R. Le paiement a été pris sur les fonds des producteurs. Le coût en sera amorti sur un certain nombre d'années.

M. Wright:

D. Sur combien d'années, l'amortissement?—R. A raison de 2 p. 100 par année... si l'édifice était vendu, il serait réalisé, je crois, un bénéfice de \$100,000 à \$150,000, qui serait réparti aux cultivateurs.

D. Ça revient aux cultivateurs?—R. Si nous avons à vendre l'édifice, le produit en sera versé au fonds des cultivateurs.